

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES  
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC  
DE L'ESSONNE  
(AD PEP 91)**

Siège : Inspection académique – Boulevard de France  
91012 EVRY CEDEX

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

---

**C.R.E.A.**

**Cabinet ROUSSEL & Associés**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

*Membre de Polaris International*

41, avenue de Friedland  
75008 PARIS

Aux Adhérents de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre Association, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Départementale des PEP de l'Essonne (AD PEP 91), tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui intègrent les comptes du siège proprement dit, ceux du secteur non conventionné ainsi que ceux du secteur conventionné (Direction générale et établissements médico-sociaux qui lui sont rattachés),
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables et des estimations significatives retenues, nous avons notamment examiné, s'agissant des créances sur les usagers ainsi que sur les caisses d'assurance, la réalité de ces créances et apprécié leur caractère recouvrable.
- Eu égard aux opérations préalables à la future ouverture de l'établissement HUREPOIX MULTISERVICES, nous nous sommes assurés, d'une part, de leur correcte constatation dans les comptes de l'AD PEP 91 et, d'autre part, de la pertinence des informations contenues à ce titre dans l'annexe sous les paragraphes IV. Tableau des Immobilisations et XV 1. Frais de premier établissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels de l'Association.

Paris, le 17 juin 2009

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**C.R.E.A.**

**Bernard ROUSSEL**



***La solidarité en action***

Les PEP 91

Inspection académique

91012 EVRY Cedex

Tél. 01.69.11.23.83 - Fax. 01.60.86.16.36

E-mail : [lespep91@lespep.org](mailto:lespep91@lespep.org)

**Assemblée Générale  
Mercredi 24 juin 2009**

**LES COMPTES ANNUELS  
Exercice 2008**

## Compte de résultat de l'AD PEP 91

	2008	2007
<b>Produits d'exploitation</b>		
Production de services	2 278 480,36	2 511 804,84
Produits de la tarification	6 904 435,03	6 770 590,26
Participations diverses	348,50	3 547,20
<b>Montant net du chiffre d'activités</b>	<b>9 183 263,89</b>	<b>9 285 942,30</b>
Subventions d'exploitation	232 588,31	222 910,50
Reprises sur provisions et amortissements	341 454,56	101 053,20
Report des ressources non utilisées	13 612,53	35 950,71
Transferts de charges et autres produits	211 200,39	191 562,29
<b>Total (I) des produits d'exploitation</b>	<b>9 982 119,68</b>	<b>9 837 419,00</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats et charges externes	3 369 006,28	3 557 414,71
Impôts, taxes et versements assimilés	419 423,28	426 731,77
Salaires et charges sociales	5 341 989,03	5 282 818,33
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	163 439,97	175 102,00
<i>sur immobilisations : dotations aux provisions</i>	0,00	0,00
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	3 315,01	13 925,37
<i>pour risques et charges : dotations aux provisions</i>	252 264,37	257 439,97
Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	13 612,53
Autres charges	56 454,67	63 356,49
<b>Total (II) des charges d'exploitation</b>	<b>9 605 892,61</b>	<b>9 790 401,17</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>376 227,07</b>	<b>47 017,83</b>
<b>Produits financiers</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	35,25	33,38
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	55 715,80	25 753,23
<b>Total (III) des produits financiers</b>	<b>55 751,05</b>	<b>25 786,61</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilés	616,95	1 449,83
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
<b>Total (IV) des charges financières</b>	<b>616,95</b>	<b>1 449,83</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>55 134,10</b>	<b>24 336,78</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT (1 - II + III - IV)</b>	<b>431 361,17</b>	<b>71 354,61</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	100,00	1 888,59
Sur opérations en capital	19 058,00	31 658,68
Reprises sur provisions et transferts de charges	65 254,00	0,00
<b>Total (V) des produits exceptionnels</b>	<b>84 412,00</b>	<b>33 547,27</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opérations en capital	283,88	0,33
Dotations aux amortissements et aux provisions	69 754,00	12 391,67
<b>Total (VI) des charges exceptionnelles</b>	<b>70 037,88</b>	<b>12 392,00</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>14 374,12</b>	<b>21 155,27</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+IV)</b>	<b>10 122 282,73</b>	<b>9 896 752,88</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)</b>	<b>9 676 547,44</b>	<b>9 804 243,00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>445 735,29</b>	<b>92 509,88</b>
<b>DEFICIT</b>		

C.R.E.A.  
VISA  
POUR IDENTIFICATION

## Bilan de l'AD PEP 91

ACTIF	BRUT	AMORT. OU PROV.	NET AU 31/12/2008	NET AU 31/12/2007
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Logiciels	70 872,07	67 422,98	3 449,09	6 532,99
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	11 738,57	0,00	11 738,57	11 738,57
Bâtiments	135 208,72	58 231,85	76 976,87	84 411,17
Matériels d'exploitation	219 997,81	192 744,31	27 253,50	20 656,83
Installations et agencements	503 328,13	349 808,79	153 519,34	133 412,07
Matériel de transport	448 797,06	339 285,62	109 511,44	133 067,47
Mat de bureau et informatique, mobilier	706 596,63	583 461,46	123 135,17	141 391,47
Investissements subventionnés	265 705,95	192 028,64	73 677,31	50 356,14
Avances versées sur immobilisations	66 652,17	0,00	66 652,17	0,00
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Prêts construction	15 090,99	0,00	15 090,99	18 053,23
Autres immobilisations financières	22 525,07	0,00	22 525,07	20 155,43
<b>TOTAL I</b>	<b>2 466 513,17</b>	<b>1 782 983,65</b>	<b>683 529,52</b>	<b>619 775,37</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances usagers	652 913,73	16 715,01	636 198,72	636 554,95
Autres créances de fonctionnement	89 990,89	0,00	89 990,89	96 383,33
Placements	1 399 880,78	0,00	1 399 880,78	974 362,02
Banques	48 268,75	0,00	48 268,75	83 351,40
Caisses	1 522,89	0,00	1 522,89	4 573,25
Charges constatées d'avance	138 646,59	0,00	138 646,59	94 834,93
<b>TOTAL II</b>	<b>2 331 223,63</b>	<b>16 715,01</b>	<b>2 314 508,62</b>	<b>1 890 059,88</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 797 736,80</b>	<b>1 799 698,66</b>	<b>2 998 038,14</b>	<b>2 509 835,25</b>

  

PASSIF	AU 31/12/2008	AU 31/12/2007
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	61 646,75	61 646,75
Report à nouveau	120 996,33	73 752,19
Réserves	200 000,00	200 000,00
<b>Résultats propres de l'exercice</b>	<b>63 807,19</b>	<b>47 244,14</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise	22 358,42	22 358,42
Réserves (SMS)	1 041 946,93	951 436,66
Subventions d'investissement	81 416,38	59 434,15
Dépenses inopposables au financeur	-680 712,38	-642 613,01
Report à nouveau ss contrôle du tiers financeur	-350 471,17	-343 326,01
<b>Résultats sous contrôle du tiers financeur</b>	<b>381 928,10</b>	<b>45 265,74</b>
Différences sur réalisation d'actifs	116 162,54	115 162,54
<b>TOTAL I</b>	<b>1 059 079,09</b>	<b>590 361,57</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	575 323,26	658 320,24
<b>TOTAL II</b>	<b>575 323,26</b>	<b>658 320,24</b>
<b>FONDS DEBIES</b>		
Subventions de fonctionnement	0,00	13 612,53
Aide du financeur à la RTT	75 261,00	75 261,00
<b>TOTAL III</b>	<b>75 261,00</b>	<b>88 873,53</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes financières	9 778,71	24 648,94
Fournisseurs	339 255,60	271 618,71
Dettes fiscales et sociales	741 293,50	720 753,77
Autres dettes de fonctionnement	196 761,52	116 982,43
Produits constatés d'avance	1 285,46	38 276,06
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 288 374,79</b>	<b>1 172 279,91</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 998 038,14</b>	<b>2 509 835,25</b>



**La solidarité en action**

Les PEP 91  
Inspection académique  
91012 EVRY Cedex  
Tél. 01.69.11.23.83 - Fax. 01.60.86.16.36  
E-mail : lespep91@lespep.org

AD PEP 91

**ANNEXE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2.998.038,14 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le montant net du chiffre d'activités est de 9.183.263,89 euros, et dégageant un excédent de 445.735,29 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## I. MODES ET METHODES D'EVALUATION

### 1.1 Hypothèses de base

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 1.2 Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros.

**C.R.E.A.**  
VISA  
POUR IDENTIFICATION

### 1.3 Règles générales de présentation des comptes

L'Association se conforme aux dispositions du plan comptable des associations, fondées sur le plan comptable général et définies par les règlements du Comité de la réglementation comptable n°99-01 du 16 février 1999 et n°99-03 du 29 avril 1999.

## II. METHODES GENERALES

### 2.1. Présentation des comptes

L'association est régie par la loi du 1er Juillet 1901.

Outre son siège social et son service Enfance Jeunesse, elle intègre une Direction générale et six établissements qui relèvent du secteur médico-social et dont les recettes résultent de la détermination de prix de journées :

1. acceptés par la DDASS de l'Essonne et par la CRAMIF pour les établissements suivants :
  - le CMPP - 42, rue Marx Dormoy - 91300 MASSY
  - l'IME - 45, rue de Vilgénis - 91300 MASSY
  - le SESSAD - 19, avenue des Indes - 91940 LES ULIS
  - l'IMPro « Roger Lecherbonnier » - 37, rue Jacques Duclos - 91120 PALAISEAU
  - le SESSAD « Arlette Favé » - 11, avenue Carlet - 91380 CHILLY-MAZARIN
2. acceptés par le Conseil Général de l'Essonne et par la CRAMIF pour l'établissement suivant :
  - Hurepoix Multiservices - 24, rue Denis Papin - 91240 ST MICHEL SUR ORGE

### 2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais d'installation, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

### 2.3. Amortissements des immobilisations

Il est fait application des nouvelles règles comptables sur les amortissements. Les durées d'amortissement des biens non décomposables ont été conservées en fonction des durées d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

La méthode par composants est appliquée sur le bâtiment dont l'Association est propriétaire.

C.R.E.A.  
VISA  
POUR IDENTIFICATION



Les amortissements sont calculés suivant la durée d'usage des biens.

<i>Intitulé</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
Logiciels	1 à 3 ans
Bâtiments et leurs composants	15 à 30 ans
Matériel d'exploitation	5 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

#### 2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### III. CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes.

### IV. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Immobilisations incorporelles	70 393,67	478,40	0,00	70 872,07
Immobilisations corporelles	2 463 646,77	227 592,20	333 213,93	2 358 025,04
Immobilisations financières	38 208,66	14 564,64	15 157,24	37 616,06
<b>TOTAL</b>	<b>2 572 249,10</b>	<b>242 635,24</b>	<b>348 371,17</b>	<b>2 466 513,17</b>
<i>Dont établissements</i>	<i>2 302 905,66</i>	<i>221 667,07</i>	<i>348 371,17</i>	<i>2 176 201,56</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>269 343,44</i>	<i>20 968,17</i>	<i>0,00</i>	<i>290 311,61</i>

Les augmentations significatives des immobilisations sont générées :

#### 1. par des achats :

- de véhicules au Service Enfance Jeunesse (15.220 euros) et à l'IMPRO (10.832,75 euros).

**C.R.E.A.**  
VISA  
POUR IDENTIFICATION

- d'installations diverses (42.168,98 euros), principalement : à l'IME A.Nouaille installation de jeux de récréation aux normes et fermeture de l'accueil ; au CMPP de Massy rénovation de bureaux.
- de matériel et outillage (19.134,98 €) au CMPP de Massy avec l'achat d'un four pour l'atelier « terre » et de matériel pour les orthophonistes.
- de matériel de bureau et d'informatique (36.750,31 €) dont les copieurs couleur à l'IMPro et au SESSAD A Favé ainsi que le matériel informatique à l'IME André Nouaille.

2. par des avances sur des immobilisations en cours non encore amorties :

- à Hurepoix Multiservices (66.652,17 €) versés aux entrepreneurs pour l'exécution des travaux d'aménagement du local situé à St Michel sur Orge. Ces travaux sont nécessaires afin de répondre :
  - au règlement de sécurité applicable aux bâtiments classés comme ERP (établissement recevant du public de moins de 200 usagers) défini par l'article R.123-2 du Code de la construction et de l'habitation.
  - au règlement concernant l'accessibilité régi par le code de l'urbanisme.

Les diminutions correspondent principalement à :

- des mises au rebut à l'IMPro R.Lecherbonnier (302.042,44 euros dont 258.802,42 € de matériel initialement financés par la taxe d'apprentissage).
- des mises au rebut de matériel d'orthophonie au CMPP (6.448,54 €) et de mises au rebut d'installations générales (23.916,11 euros).
- 8.290 € de reprise correspondant à la vente d'un véhicule totalement amorti à l'IMPRO.

## V. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	63 860,68	3 562,30	0,00	67 422,98
Immobilisations corporelles	1 888 613,05	159 877,67	332 930,05	1 715 560,67
<b>TOTAL</b>	<b>1 952 473,73</b>	<b>163 439,97</b>	<b>332 930,05</b>	<b>1 782 983,65</b>
<i>Dont établissements</i>	<i>1 818 654,43</i>	<i>146 282,63</i>	<i>332 930,05</i>	<i>1 596 403,40</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>169 422,91</i>	<i>17 157,34</i>	<i>0,00</i>	<i>186 580,25</i>

La dotation aux amortissements de 167.403,33 euros comprend 1.665,62 euros d'amortissements dégressifs sur trois ans du matériel informatique du service Enfance Jeunesse.

**C.R.E.A.**  
VISA  
POUR IDENTIFICATION

## VI. COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

L'association n'a pas produit d'immobilisations pour elle-même.

## VII. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage ont été comptabilisées dans le poste «subventions d'investissement» et rapportées au compte de résultat au prorata du montant des amortissements des matériels financés.

L'IMPro a perçu 39.999,71 euros de taxe d'apprentissage en 2008 ; il a financé des investissements (36.253,60 euros) et des charges consacrées à l'apprentissage (25.544,07 euros).

La quote-part des subventions d'investissement affectées en 2008 au compte de résultat se monte à 14.271,37 euros et se trouve en «produits exceptionnels sur opération de capital».

Le solde des taxes d'apprentissage perçues restant à affecter est nul pour l'année 2008.

La nature des soldes nets des subventions d'investissement (81.416,38 euros) restant à affecter au compte de résultat se décompose en :

- Etat (Taxe d'apprentissage) : 61.485,92 euros
- Communes : 8.310,46 euros
- Fondations privées : 11.620,00 euros

## VIII. TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions cumulés à la fin de l'exercice
Provisions pour retraite	483 591,00	124 954,00	213 994,00	394 551,00
Provisions pour travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	100 637,11	116 625,37	165 891,11	51 371,37
Provisions pour charges	77 592,13	75 939,00	24 130,24	129 400,89
<i>Sous total</i>	<i>661 820,24</i>	<i>3 132,59</i>	<i>404 015,35</i>	<i>575 323,26</i>
Dépréciation des créances	16 093,21	3 315,01	2 693,21	16 715,01
<b>TOTAL</b>	<b>674 413,45</b>	<b>320 833,38</b>	<b>406 708,56</b>	<b>592 038,27</b>
<i>Dont établissements</i>	<i>671 720,24</i>	<i>317 700,79</i>	<i>404 015,35</i>	<i>588 905,68</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>2 693,21</i>	<i>3 132,59</i>	<i>2 693,21</i>	<i>3 132,59</i>

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont calculés de manière statistique en retenant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans ;
- faible taux de remplacement du personnel permanent ;
- taux d'actualisation arrêté à 3,40% ;
- taux de progression des salaires plafonné à 2 %.

Le calcul des indemnités de départ en retraite tient compte des charges connexes aux salaires, arrondies à 56 %.

L'engagement global au titre des indemnités de départ à la retraite s'élève à 394.551 euros qui figurent dans le poste « provisions pour retraite ».

Les provisions pour litiges concernent un litige prud'homal en cours au CMPP.

Les provisions pour charges diverses concernent des crédits non reconductibles concernant l'évaluation interne, la formation professionnelle et un contrat de professionnalisation.

Les dépréciations des créances traduisent :

- le risque de non recouvrement de facturations de séjours en centres de vacances encore dues par les familles au service Enfance Jeunesse (3.132,59 euros).
- Le risque de non recouvrement de facturation prix de journée : à l'IMPro R. Lecherbonnier (13.400 euros) et au CMPP (182,42 euros).

Le tableau des provisions ne comprend pas la ligne « différence sur réalisation d'actif » qui a augmenté de 4.500 € en 2008. L'augmentation ayant pour contrepartie les charges exceptionnelles (dotations aux amortissements et provisions).

## IX. TABLEAU DES FONDS DEDIES

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Fonds dédiés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Fonds dédiés à la fin de l'exercice
Sur subvention de fonctionnement	13 612,53	0,00	13 612,53	0,00
Sur crédits non pérennes	0,00	0,00	0,00	0,00
Sur aides à la RTT	75 261,00	0,00	0,00	75 261,00
TOTAL	88 873,53	0,00	13 612,53	75 261,00

Les fonds dédiés sur aide à la RTT correspondent aux tableaux validés par la DDASS. Leur évolution dépend de la seule décision du financeur.

C.R.E.A.  
VISA  
POUR IDENTIFICATION

## X. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

<b>Créances</b>	Montant Brut	Echéances - d'1 an	Echéances + d'1 an	<b>Dettes</b>	Montant Brut	Echéances - d'1 an	Echéances + 1 an
Prêts construction	15 090,99		15 090,99	Emprunts	9 778,71	9 778,71	0,00
Autres immobilisations financières	22 525,07	6 630,00	15 895,07	Fournisseurs d'immobilisations	339 255,60	339 255,60	
<b>Autres créances de l'actif circulant</b>				Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00	
- usagers	652 913,73	652 913,73		Autres dettes	741 293,50	741 293,50	
- autres	89 990,89	89 990,89		Produits constatés d'avance	196 761,52	196 761,52	
Charges constatées d'avance	138 646,59	138 646,59			1 285,46	1 285,46	
<b>TOTAL</b>	<b>919 167,27</b>	<b>888 181,21</b>	<b>30 986,06</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 288 374,79</b>	<b>1 288 374,79</b>	<b>0,00</b>

## XI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'association ne détient pas de titres de filiales ou de participations au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce.

## XII. DIRIGEANTS : REMUNERATIONS, AVANCES ET CREDITS

Aucune avance et aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de l'association.

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'Association sont bénévoles et n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'année 2008.

## XIII. METHODE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

Les méthodes n'ont pas changé d'un exercice à l'autre.

C.R.E.A.  
VISA  
POUR IDENTIFICATION

## XIV. COUT DE PRODUCTION DU STOCK

L'association ne détenait aucun stock au 31 décembre 2008.

## XV. CHARGES CONSTATES D'AVANCE PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES.

### 1. Frais de premier établissement

Les dépenses hors investissement engagées pour permettre l'ouverture future de la structure Hurepoix Multiservices financée par le Conseil Général et ont été constatées, au titre de frais de 1<sup>er</sup> établissement, au poste « charges constatées d'avance ». Elles s'élèvent à 51.155,86 euros et se décomposent en :

- charges de personnel (salaires et cotisations) pour 40.290,80 euros.
- honoraires d'agence immobilière pour 4.431,18 euros.
- frais de recrutement de personnel pour 2.479,55 euros.
- charges locatives pour 2.922,15 euros.
- diverses charges pour 1.032,18 euros (assurance, documentation, déplacement, frais postaux et de téléphone...).

### 2. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 87.490,73 euros qui se décomposent en :

- cotisations d'assurance pour 7.605,75 euros.
- contrats de maintenance pour 9.516,75 euros.
- loyers pour 20.266,62 euros.
- charges externes pour 31.419,04 euros (principalement IMPRo).
- autres charges pour 18.061,88 euros (indemnités journalières sécurité sociale à l'IMPRO et SESSAS Arlette Favé).

### 3. Produits à recevoir

Les produits à recevoir en fin d'exercice sont principalement constitués par :

- des factures à établir aux caisses d'assurance (128.829,32 euros) et aux usagers (502,32 euros).
- des remboursements de formation pour 35.100,47 euros.
- des remboursements divers pour 5.693,51 euros.
- des créances sociales pour 33.682,89 euros.

C.R.E.A.  
VISA  
POUR IDENTIFICATION

## XVI. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE CHARGES A PAYER SUR DETTES

### 1. Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 1.285,46 euros et ils représentent :

- le solde des subventions d'organismes privés restant à affecter (173,54 euros).
- le solde des subventions communales restant à affecter (1.111,92 euros).

### 2. Charges à payer sur dettes

Les charges à payer en fin d'exercice sont constituées par les rubriques :

- factures fournisseurs non parvenues pour 71.131,80 euros.
- dettes provisionnées pour congés payés et charges connexes pour 298.924 euros.
- autres dettes sociales et fiscales pour 123.344,40 euros.
- dettes diverses pour 116.745,38 euros (essentiellement loyers du CMPP).

## XVII. ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

Un cautionnement simple de la SACCEF à hauteur de 45.734,70 euros a été donné à la Caisse d'Epargne à l'occasion de l'emprunt d'un montant de 76.224,50 euros, le 26 mai 1998. L'emprunt ayant été intégralement remboursé le 11 juin 2008 la caution a cessé de produire ses effets à cette même date.

## XVIII. ENGAGEMENT DE CREDIT-BAIL

Un contrat de crédit-bail avait été conclu le 15/12/2003 pour une durée de 60 mois. La dernière échéance a été prélevée le 15 décembre 2008 et nous avons opté pour le rachat du matériel à la valeur indiquée ci-dessous début 2009.

Contrat L0206964			
Photocopieur			
Total du contrat hors taxes	20 815,00	Valeur de rachat	416,30
Encours des loyers TTC restant à facturer au 31/12/2008	0		

C.R.E.A.  
VISA  
POUR IDENTIFICATION

## XIX. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Aucune dette de l'association n'est garantie par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissement, etc.).

## XX. ANALYSE DE RESULTAT

Le résultat de 445.735,29 euros se décompose en :

- Résultat conventionné :  
381 928,10 euros
- Résultat non conventionné :  
63 807,19 euros

Etablissement	Résultat comptable 2008
DG	5 987,70
CMPP	269 459,19
IME A.Nouaille	-46 246,58
SESSAD Ulls	-4 579,24
IMPro R Lecherbonnier	-93 907,54
SESSAD A. Favé	67 129,97
Retraitement IDR/CP	102 774,00
Retraitement litige	91 693,45
Retraitements divers	-10 382,85
<b>TOTAL CONVENTIONNE</b>	<b>381 928,10</b>

Etablissement	Résultat comptable 2008
Enfance Jeunesse	43 740,99
Association	24 642,20
Retraitements IDR	-4 576,00
<b>TOTAL NON CONVENTIONNE</b>	<b>63 807,19</b>

## XXI. EFFECTIFS

La convention collective du 15 mars 1966 est appliquée à l'ensemble du personnel à l'exception du personnel embauché pour les séjours de classes de découverte ou centre de vacances pour lesquels la convention appliquée est celle de l'animation socio culturelle de 1989.

	conventionné	non conventionné	
En nombre	152	11	<b>163</b>
En ETP	128,54	10,8	<b>139,34</b>

Au 31/12/2008	Secteur		Total
	conventionné	non conventionné	
Fonctionnaires	19	3	<b>22</b>
Détachés	2	1	<b>3</b>
CCN 66	131	7	<b>138</b>
CCN 89	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>152</b>	<b>11</b>	<b>163</b>